

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de CHATENEY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Ensemble de la commune au 1/5000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

Pièce n°4.3.10

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale et mixte

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAr : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa,AUb,AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone Ng lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngt2 : Secteur de la zone Ng lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

+ Carrière (Source : BRGM)

Orange Indice karstique (Dolines)

Diamond Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

Red dashed line Falaises

Blue square Aléa très fort

Green square Affaissement / effondrement

Yellow square Glissement de terrain

Grey square Chute de blocs

Blue square Aléa fort et moyen

Green square Affaissement / effondrement

Yellow square Glissement de terrain

Grey square Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

Red triangle Zone A - contrainte très forte

Orange triangle Zone B - contrainte forte

Pink triangle Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

Red line Axe Ligne Haute Tension

Grey line Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

Blue arrow Ruissellement (source : DDT + Commune)

Green square Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feu de forêt)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :**L.151.23**

Arbre remarquable

Hêtre

Alignement d'arbre

Ripisylve

Vergers,pré-vergers, îlots verts

Boisement protégé

Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

Orange square Zones humides à compenser

Purple square Zones humides de compensation

Blue square Milieux humides (Source : DREAL)

L.151.19

Black dot Elément ponctuel du bâti ou du paysage

Pink line Elément linéaire du bâti ou du paysage

Prescriptions réglementaires

Yellow star Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

Black line Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

Green square Espace vert à créer

Blue square OAP densification

Grey square OAP sectorielle

Grey square Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

Brown square Bâtiment agricole

Orange line Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver

Yellow line Zone de sauvegarde Sage Breuchin

Blue line Cours d'eau

